



Rédacteurs : délégation sud  
Destinataires : consultants  
Date de diffusion : 3/04/2023

Appel d'offres Etude  
n° R075/2023/ER 1

# **EXPERIMENTER DE NOUVELLES FORMATIONS SUR L'AGRICULTURE NUMERIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE ET OCCITANIE**



## Sommaire

Présentation de VIVEA	Page 3
Le contexte de la prestation	Page 4
Finalité et objectifs recherchés	Page 5
Nature et étendue des prestations	Page 5
- Mission 1	
- Mission 2	
- Mission 3	
- Mission 4	
- Mission 5	
Conditions de réalisation et pilotage	Page 8
Budget et calendrier	Page 9
Proposition attendue	Page 10
Critères et modalités de sélection	Page 10
Annexe : règlement de consultation	Page 12

## Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2021, VIVEA compte 511 582 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. Pour illustration, il y a eu en 2021 environ 117 000 bénéficiaires, soit 173 000 stagiaires et plus de 2 066 000 heures/stagiaires financées. En parallèle, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif en cinq délégations et un siège. La délégation Sud regroupe 2 régions (en métropole) : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

La délégation Sud remplit quatre missions :

- La gestion financière des formations intégrant ou pas des cofinancements ;
- L'animation des comités VIVEA aux niveaux départemental et régional : ils sont composés d'élus professionnels agricoles du territoire, mandatés par les organisations agricoles à vocation générale et par les organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives localement aux élections chambre d'agriculture ;
- La conduite de projets de développement des actions de formation ;
- L'information et l'orientation des contributeurs.

La présente commande émane de la Délégation Sud dans le cadre de ses missions d'accompagnement des comités Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

## Le contexte de la prestation

Cette demande de prestation fait suite à différents travaux menés par VIVEA ces dernières années en lien avec la digitalisation de l'agriculture :

- Une étude réalisée en 2020 identifie les besoins en compétences des agriculteurs sur l'agriculture numérique (livrables en ligne).
- Une journée sur l'agriculture numérique en mars 2022 a réuni environ 80 partenaires de VIVEA Sud et un évènement national sur la même thématique a été organisé en janvier 2022.
- VIVEA a inscrit comme priorité 5 de son Plan Stratégique VIVEA 2021-2026 le déploiement des solutions digitales au sein des entreprises agricoles .

Par ailleurs, nous constatons aujourd'hui que l'offre formation sur cet axe reste encore très limitée (une cinquantaine d'actions en 2 ans sur le sud-ouest) . Pourtant, de nombreux projets et initiatives sur les territoires pour déployer des outils numériques existent mais ces projets intègrent rarement l'accompagnement du bénéficiaire final (l'agriculteur) via la formation professionnelle.

VIVEA est aussi parfois associé à des consortiums comme Occitanum qui contribuent au développement des outils numériques en agriculture ; or, notre ambition est de faire en sorte que l'agriculteur puisse réellement avoir les capacités à choisir et intégrer les outils numériques **avec autonomie et efficacité**.

Pour ce faire, la délégation Sud s'engage dans 3 actions :

- **Le lancement d'une expérimentation formation**. A travers un appel à innovation, VIVEA sélectionnera 10 à 15 partenaires qui souhaitent développer de nouvelles formations sur l'agriculture numérique à destination des chefs d'entreprise agricoles des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- **L'accompagnement des partenaires sélectionnés pour structurer cette offre de formation**
- **La capitalisation des enseignements de cette expérimentation** dans une perspective de déploiement des formations à l'échelle de la délégation Sud et plus largement au territoire national

La prestation attendue relève des actions 2 et 3.

## Finalité et objectifs recherchés

La finalité de la prestation est **d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles formations dans le domaine de l'Agriculture Numérique et de capitaliser sur ces formations** afin d'en permettre le déploiement ultérieur.

Cette prestation se traduira par 2 volets :

1. **Animer une communauté de partenaires** (Organismes de formation, instituts techniques, Digifermes, fédérations professionnelles, organisations économiques ...) afin de les aider à mettre en place de nouvelles formations dans le domaine de l'Agriculture Numérique.
2. **Evaluer les actions expérimentales dans le but de capitaliser les enseignements de celles-ci pour favoriser un déploiement de ce type de formation.**

Aussi, il s'agira de répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins des OF pour proposer de nouvelles formations ?
- Quels sont les apports potentiels des membres de la communauté pour le développement de formation ?
- Qu'est-ce qui faciliterait la mise en place des formations dans le domaine de l'agriculture numérique ?
- Quels enseignements tirer des formations expérimentales (réalisées ou pas) ?
- Comment, à partir des formations expérimentales, déployer plus de formations répondant aux enjeux de l'agriculture numérique ?

Les destinataires des livrables de la prestation seront :

- Les comités VIVEA Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- L'équipe de la délégation Sud
- VIVEA national
- L'ensemble des partenaires de l'expérimentation

## Nature et étendue des prestations

### Mission 1 : Cadrage

Description : Cette mission consiste à préciser les objectifs et modalités de la prestation. A l'issue de la phase de cadrage, le cadre de déroulement précis de la prestation est finalisé :

objectifs, délais, livraisons intermédiaires et finale, rôles du consultant durant la mission, moyens et outils utilisés.

Méthode : Une réunion de cadrage entre le prestataire et le comité de pilotage de la prestation (potentiellement en distanciel)

#### Livrables :

- Une note de cadrage comportant, le cadre de déroulement précis de la prestation : objectifs, modalités précises de réalisation de la prestation pour chacune des missions, calendrier de la prestation, date des livraisons intermédiaires et finales, rôles de chacun, moyens et outils utilisés ;
- Les modalités de recueil des besoins et apports de chaque membre de la communauté

#### Calendrier :

- La réunion de cadrage aurait lieu le 24 mai 2023 et la note de cadrage est attendue au plus tard une semaine après la réunion.

### **Mission 2 : Identifier les besoins et les apports de chaque membre de la communauté et proposer des actions répondant à ces besoins**

Le prestataire proposera une méthode permettant de recueillir les besoins des prestataires de formation mais aussi les attentes et apports potentiels des partenaires à la communauté pour mettre en place des formations sur l'agriculture numérique.

#### Livrables

Un document écrit détaillé décrivant les besoins et attentes des membres de la communauté et les synergies possibles entre eux avec les pistes d'actions proposées pour accompagner cette communauté.

Une réunion avec le comité de pilotage pour présenter les résultats et définir les 2 ou 3 axes prioritaires à traiter dans la mission 3

#### Calendrier

Réunion avec le comité de pilotage : fin août 2023

### **Mission 3 : Mettre en œuvre l'accompagnement de la communauté sur les 2/3 axes prioritaires**

Il s'agira d'accompagner la communauté des prestataires et partenaires de formation sur 2/3 axes repérés dans la mission 2 via des temps d'animation, d'apport de ressources ou d'échanges. VIVEA sera partie prenante de ces travaux . Ces temps d'animation pourront se

dérouler en présentiel (lieu à définir dans le sud ouest) ou en distanciel sur des modalités à définir . Nous avons d'ores et déjà « fléchés » 2 temps d'accompagnement (1 avant les formations, 1 pendant la période probable des formations) et un temps en fin d'expérimentation pour un retour d'expériences.

A titre d'exemples, les temps d'accompagnement pourraient être les suivants :

- Animer une journée pour la communauté avec l'intervention d'experts sur le numérique
- Organiser une réunion de travail sur l'analyse des besoins des agriculteurs
- Traiter de la mobilisation des agriculteurs sur la thématique...

Le prestataire proposera des hypothèses d'animation de la communauté pour répondre aux objectifs de cette mission .

#### Livrables

chemin de fer d'animation des temps d'accompagnement collectif , supports de ces temps, compte rendu formalisés ,...

#### Calendrier

1<sup>er</sup> temps d'accompagnement : septembre-octobre 2023

2<sup>ème</sup> temps d'accompagnement : hiver 2023-2024

3<sup>ème</sup> temps d'accompagnement : été 2024 pour le retour d'expérience sur les formations réalisées.

### **Mission 4 – Accompagner individuellement les prestataires de formation pour élaborer leurs actions de formation**

L'accompagnement individuel devra répondre aux besoins identifiés au préalable pour chaque structure. Nous préconisons de prévoir au moins 2 temps distincts selon des modalités à votre choix. Nous prévoyons un accompagnement individuel de 0.5 jour/consultant par organisme de formation

Le prestataire proposera des hypothèses de déroulement pour cet accompagnement individuel des prestataires de formation

#### Livrable

Un compte rendu de RV à destination de l'organisme et de VIVEA (format libre)

## Calendrier

Avant la mise en œuvre de la formation

### **Mission 5 : Faire le bilan des actions de formations expérimentales et capitaliser les enseignements** pour déployer la formation sur l'agriculture numérique

Le prestataire

- Identifiera des recommandations facilitant la mise en œuvre de formations
- Capitalisera des ressources utilisables en formation
- Proposera une communication pour mettre en valeur les actions de cette expérimentation
- Présentera des résultats de l'expérimentation et de la capitalisation aux comités VIVEA et aux partenaires de la communauté

### Livrables :

- Un descriptif de chaque expérimentation menée, sous forme d'une fiche synthétique à laquelle sera associée l'ensemble des ressources produites ou mobilisées
- Un livrable final, rassemblant ces expérimentations et organisé sous la forme d'un « Guide de recommandations » à usage de l'ensemble des organismes de formation
- Une présentation pour le comité VIVEA Nouvelle-Aquitaine et le comité VIVEA Occitanie.

### Calendrier :

Ces livrables devront être disponibles au plus tard pour nos comités de septembre-octobre 2024.

## **Conditions de réalisation et pilotage**

La présente étude est pilotée par la délégation sud de VIVEA.

Le pilote de l'étude sera le point de contact du prestataire et a la charge du suivi technique, administratif et financier de la mission, ce qui implique des points de suivi réguliers avec le prestataire. Pour Nouvelle-Aquitaine, il s'agira de Valérie Lopez et, pour Occitanie, de Laure Marty.

L'étude sera suivie par un comité de pilotage composé de Laure Marty, Valérie Lopez, Véronique Laporte.



Le prestataire désignera un-e chef-fe de mission qui sera l'interlocuteur privilégié de VIVEA tout au long de la mission. Il devra également proposer des modalités de pilotage et de restitution qui permettront au pilote et l'instance de pilotage de piloter la mission et suivre ses avancées.

## Ressources

VIVEA mettra à disposition du prestataire toutes les ressources en lien avec le sujet en sa possession et notamment :

- [L'étude sur les besoins en compétences des agriculteurs réalisée en 2020](#)
- [L'appel d'offres permanent 2023 de VIVEA sur la priorité 5 « Déployer des solutions digitales »](#)
- Des extraits de l'évènement national sur l'agriculture numérique (vidéos)
- Les supports de présentation utilisés lors de la journée Agriculture numérique organisée par la délégation en mars 2022
- La liste des partenaires de la communauté et leurs coordonnées
- La liste des formations financées par VIVEA sur l'agriculture numérique

**VIVEA organisera les temps d'accompagnement collectif de la communauté (réservation salle et repas , invitation et gestion des présence , ...)**

## Respect de la confidentialité des données transmises

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

## Budget de l'étude et calendrier

**Le cabinet devra proposer un budget en TTC, détaillé pour chacune des missions. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.**

Le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 30 % au démarrage de la prestation ;
- 30% suite à la restitution des livrables de la mission 3
- Le solde suite à la restitution des livrables de la mission 5.

La mission est estimée à environ 34 jours-homme.

Le calendrier de la prestation est le suivant :

- ✓ Mission 1 -Cadrage : mai 2023

- ✓ Mission 2 – recueil des attentes et besoins : de juin à août 2023
- ✓ Mission 3 -animation/accompagnement de la communauté : de septembre à juin 2024
- ✓ Mission 4 – accompagnement individuel : de septembre à juin 2024
- ✓ Mission 5 -évaluation-capitalisation : de juillet à septembre 2024

#### **Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :**

- Lancement de la consultation : 3 avril 2023
- Date limite d'envoi des propositions : 3 mai 2023
- Audition des consultants et sélection du consultant retenu : 12 mai 2023 après midi
- Réunion de cadrage (première réunion VIVEA/Prestataire) après la sélection : 24 mai 2023 (modalités à définir)

#### **Proposition attendue**

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- La problématique et les objectifs opérationnels de la prestation ;
- La démarche et la méthodologie de travail envisagées ;
- Les étapes de travail, leurs durées et programmation dans le temps ;
- Les livrables proposés ;
- Le budget détaillé par mission ;
- La présentation de l'organisme, ses références, les CV de l'équipe en charge des travaux à conduire.

VIVEA reste ouvert à toutes propositions (méthode, livrables...) de la part du prestataire qui lui permettront d'atteindre les objectifs présentés dans le présent cahier des charges.

## Critères et modalités de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

	Critères	Composition de la note
<b>Proposition</b>	La compréhension du contexte et des objectifs recherchés	10%
	La méthode proposée (objectifs, méthode, étapes de travail, livrables, modalités de pilotage et de collaboration, respect des délais, ...)	20%
	Plus-value de la proposition	10%
	Clarté et lisibilité de la proposition	5%
<b>Expérience et références du cabinet</b>	Références et expériences du cabinet et de l'équipe missionnée en matière : <ul style="list-style-type: none"><li>- D'animation de communautés, de collectifs</li><li>- D'ingénierie de formation</li><li>- De sensibilité numérique /culture numérique</li></ul>	30%
<b>Prix</b>	Le coût de la prestation	25%
<b>Total</b>		100%

Les modalités de sélection sont les suivantes

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique à [v.lopez@vivea.fr](mailto:v.lopez@vivea.fr), [l.marty@vivea.fr](mailto:l.marty@vivea.fr) et [v.laporte@vivea.fr](mailto:v.laporte@vivea.fr). Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

La date de réception de la proposition est fixée au plus tard au 28 avril 2023.

Les candidats seront informés par mail des réponses.

**Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse :**

Valérie Lopez [v.lopez@vivea.fr](mailto:v.lopez@vivea.fr) 06 73 69 03 06

Ou Laure Marty [l.marty@vivea.fr](mailto:l.marty@vivea.fr) 06 75 66 48 62

Ou Véronique Laporte [v.laporte@vivea.fr](mailto:v.laporte@vivea.fr) 06 82 66 43 80

## **ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA**

### **1 : Définition des besoins de l'étude par un cahier des charges**

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres études VIVEA définissent les besoins.

### **2 : Publicité et envoi aux prestataires**

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

### **3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires**

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

### **4 : Sélection de la proposition d'intervention**

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

### **5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu**

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

### **6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu**

La convention étude-ingénierie est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention étude-ingénierie est signée à VIVEA par la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

## 7 : Evaluation des prestations

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de l'étude,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement de l'étude, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.